



COUPS DE POUCE DE LA FONDATION INSA LYON RÈGLEMENT 2023-2024

1. PRÉSENTATION DE LA FONDATION INSA LYON

La Fondation INSA Lyon porte depuis sa création en 2009, les valeurs du modèle INSA et des partenariats stratégiques dans le cadre du mécénat. En concevant et opérant des programmes et des projets, elle agit directement pour et avec les acteurs de l'INSA Lyon.

Les mécènes de la Fondation INSA Lyon :

Allianz, Assystem, BioMérieux, Boccard, CNR, EDF, Eiffage, Keolis Lyon, Michelin, Onepoint, Orange, Safran, Saint-Gobain, SKF, SPIE ICS, Volvo.

En savoir plus : [Rapport annuel de la Fondation](#)

2. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

À travers les Coups de Pouce la Fondation INSA Lyon souhaite encourager le développement du modèle INSA et l'épanouissement de tous les talents en apportant une aide financière spécifique aux élèves-ingénieurs qui cultivent une passion, un centre d'intérêt, un engagement pour les aider à développer et concrétiser leurs projets

3. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Être élève-ingénieur à l'INSA Lyon,
- Avoir un centre d'intérêt, une passion, un engagement, affirmé, reconnu ou en devenir,
- Porter un projet individuel ou collectif*...
- ..qui permette de s'épanouir, d'atteindre un objectif particulier, d'acquérir de nouvelles compétences, de partager un talent/des réalisations.
- **Ne pas avoir bénéficié d'un Coup de Pouce les années précédentes.**

** Projets collectifs :*

- les projets portés par des associations INSAliennes ne sont pas éligibles aux Coups de Pouce mais peuvent être soutenus dans le cadre du Fonds Associations. Pour bénéficier d'une subvention contacter la [Fondation INSA Lyon](#).

- le projet soumis peut être porté par un collectif d'élèves de l'INSA Lyon et d'élèves issus d'autres établissements. Il conviendra néanmoins que le collectif reste en majorité INSAlien. Une seule candidature est suffisante pour la présentation d'un projet collectif.

NB : Les demandes de financement de saison des SHN n'entrent pas dans le cadre des Coups de Pouce.

Une attention particulière sera portée au rayonnement que le projet pourra apporter à l'École et à la Fondation.

4. PROCESSUS DE CANDIDATURE

Un dossier est à remplir en ligne sur [le site de la Fondation](#) dans les délais précisés chaque année. Une présentation du projet (modèle téléchargeable sur le site de la Fondation) devra obligatoirement être jointe au dossier de candidature en ligne.

5. MODALITÉS DE SÉLECTION

a. Étude des dossiers de candidatures

Les dossiers réceptionnés seront étudiés par la Fondation qui statuera sur l'éligibilité du dossier au Programme des Coups de Pouce.

b. Audition des projets

Audition 1 : Les candidats dont les dossiers ont été jugés éligibles seront convoqués à une audition pour présenter leur projet devant un jury des Coups de Pouce. Cet oral sera décisif et leur permettra de remporter ou non une partie du soutien financier demandé.

Audition 2 : Grande Finale : Les 6 meilleurs candidats se distinguant à l'audition 1 (par l'ambition et la spécificité de leur projet comme par la qualité de leur dossier et de leur pitch oral), seront sélectionnés pour être auditionnés lors de la Grande Finale. Ce second oral leur permettra d'obtenir, dans la limite de 1000€, un bonus financier à la dotation déjà obtenue et des conseils pour leur projet.

Composition des jurys : Les jury des auditions sont composés de collaborateurs issus des entreprises mécènes, de représentants de l'INSA Lyon (personnels et élèves) et de la Fondation INSA Lyon.

6. DOTATION FINANCIERE

a. Montant

Le montant maximum d'un Coup de Pouce est de 1000 € versé en une fois. Le montant individuel de chaque Coup de Pouce est déterminé dans le cadre de(s) jury(s) d'audition.

Le nombre de projets retenus et la somme allouée à chaque projet s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe financière globale déterminée chaque année par la Fondation.

b. Versement de la dotation financière

Elle sera effectuée par virement et liée à la signature d'une convention transmise par mail à chaque bénéficiaire et à renvoyer signée (par signature électronique).

7. ENGAGEMENT DES LAUREATS

Dès formalisation de l'obtention du Coup de Pouce, une convention sera signée entre le bénéficiaire et la Fondation INSA Lyon. Cette convention précise les engagements du lauréat en particulier en matière de mobilisation et de communication.

Le bénéficiaire d'un Coup de Pouce, s'engage à utiliser la somme obtenue, exclusivement pour la réalisation du projet pour lequel il a candidaté.

La Fondation pourra solliciter l'élève bénéficiaire, dès l'attribution du Coup de Pouce, pour :

- Une photo,
- Un témoignage qui sera utilisé nominativement dans les supports de communication de la Fondation (site web, e-mailing, newsletter etc.),
- La participation à des événements organisés par la Fondation INSA Lyon ou leur relai au sein de la communauté insalienne,
- Être ambassadeur du programme des Coups de Pouce.

Le bénéficiaire s'engagera également à produire un bilan de son projet qu'il transmettra dès que possible et au plus tard, au terme de l'année scolaire concernée.

8. ACCEPTATION ET MODIFICATION

La réponse à l'appel à projets de la Fondation INSA Lyon entraîne l'acceptation du présent règlement.